

Projet de Territoire Seudre (SMASS)

CLE du 22 mars 2018 à Royan

Observations garant CNDP

Préambule : Concernant les garants CNDP, compte-tenu de l'indisponibilité de Michel Périgord (excusé), seul Gilles Faure a participé à cette réunion de la CLE « élargie » pour le projet de territoire relatif au bassin de la Seudre (Commission locale de l'eau élargie à des participants ne faisant pas partie des membres réglementairement désignés).

. Débutée à 15h30 la réunion, présidée par M.Ferchaud (Maire de Saujon, président du SMASS) a été clôturée à 18h30. Objet de la réunion : Point d'avancement et validation de l'état des lieux relatif au projet de territoire Seudre.

. A noter également la qualité de la salle en forme d'amphithéâtre circulaire avec 2 écrans diamétralement opposés permettant une excellente visibilité des diaporamas projetés. De plus chacun disposant d'un pupitre sonorisé, les échanges ont pu clairement être entendus par chaque participant, et la prise de parole facilitée.

. La réunion a été animée à la fois par le SMASS (également président de la CLE), l'IFREE (pour les questions relatives à la participation) et SCE (pour les études), donnant une bonne dynamique et diversité d'interventions à la séance.

Observations générales relatives à l'ensemble de la journée :

Comme pour les COTER relatifs à la Charente aval et à la Seugne, la participation apparaît importante (une quarantaine de participants sans compter la dizaine de « pouvoirs » dénombrés sur la liste de présence), avec une forte implication des participants par le nombre de questions posées, les échanges nombreux, parfois animés, tout en restant dans les limites de la cordialité, et dans lesquels le président de séance n'hésite pas à s'impliquer. Cependant je note que l'heure (15h30) retenue pour le début de la réunion a conduit à limiter le temps en fin de réunion pour rester dans des horaires pas trop tardifs, et notamment, en tant que Garant du débat public, certains points n'ont pas pu être développés. Ils sont néanmoins synthétisés ci-après.

Observations particulières (non exhaustives) notées par le Garant lors de la réunion :

1 – qualité et clarté des supports de présentation et des éléments de connaissance exposés par les intervenants,

2 - Le bureau d'étude (SCE) a manifestement tenu compte des remarques reçues antérieurement et questions posées à l'occasion du précédent COTER,

3 - La synthèse des travaux d'étude est articulée autour de nombreux documents référencés : la présentation de l'état des lieux est bien structurée. Les documents sont accessibles et lisibles pour tout un chacun,

4 - Les enjeux relatifs à l'eau sont bien explicités et un lien est établi entre les aspects quantitatifs et les aspects qualitatifs (conformément à l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015),

5 - L'enregistrement de la séance permettra de rapporter le détail des remarques effectuées, ainsi que les réponses apportées en séance, lors du relevé qui sera effectué par le SMASS,

6 - Des points particuliers, évoqués par les participants, restent néanmoins à aborder et/ou à approfondir à l'occasion de compléments d'études ou de contributions techniques, parmi lesquelles, il a été noté :

- La prise en compte des activités équestres et des ovins,
- le tableau des analyses des résultats doit être affiné,
- Donner la définition des « hautes eaux » et dater la chronique des débits d'eau,
-

7 – Concernant la suite du processus, des questions ont été posées par les participants concernant les points suivants :

- « N'est-il pas possible d'associer une représentation des chasseurs », des « centres équestres », des « animateurs Natura 2000 », et de l'association « bassines, Non merci », de « l'agriculture bio »,...
- Les demandes de compléments doivent être satisfaites lors de la (ou les ?) commission(s) thématiques avant les ateliers prévus en juin,
- Préciser le panel des personnes soumises au questionnaire (à préciser) prévu pour la suite du processus,
-

Suggestions :

1) suggestions de forme :

- Autant que faire se peut (*nous savons que les emplois du temps sont chargés et les coordinations pas faciles...!*), prévoir de programmer le début des séances en début d'après-midi (*15h30 nous paraît tardif*), sachant qu'il y a toujours des « prolongations » de fin de séance inévitables pour répondre aux questionnements de fin de séance,
- Prendre les dispositions utiles et veiller à ce que la séance débute sans trop de décalage avec l'horaire prévu (*anticiper sur l'accueil...*),
- Dans le cadrage de l'ordre du jour en début de séance, repréciser l'objectif afin de ne pas aborder prématurément la phase ultérieure consacrée à la partie « diagnostic-enjeux » (notion qu'il conviendra également de préciser au moment adéquat),
- Mettre à jour dès que possible les documents d'études (*certain compléments ont été sollicités ou sont attendus*), et inciter les parties prenantes (les participants) à rédiger des contributions qui seront également mises en ligne sur le portail internet « Projet de Territoire Seudre »,
- Mettre en place un site dédié « Projet de Territoire Seudre » indépendamment de celui du SAGE,
- Mettre en ligne un compte rendu de la réunion au plus tard sous 3 semaines (*là aussi nous mesurons la difficulté, tout en soulignant l'importance d'une restitution pas trop éloignée, pour soutenir l'intérêt et la crédibilité du processus...*).

2) Suggestions de fond :

- Poursuivre la collecte de données relatives à « l'état des lieux », dont la « consistance » conditionne la phase suivante « diagnostic-enjeux » avec élargissement des participants. A ce sujet le Comité de pilotage devra néanmoins veiller à ce que les études relatives à cet « état de lieux » ne se prolongent pas excessivement, (*pour éviter d'affecter la crédibilité du processus et de son calendrier prévisionnel*),
- S'agissant de l'état des lieux, intégrer au diaporama support une partie relative à **l'évolution du contexte climatique et ses impacts** en relation avec la thématique eau (*qui impacteront l'évolution corrélative des enjeux à prendre en compte jusqu'à un niveau local*),
- **Préciser mieux les contours de l'élargissement du COPIL actuel (CLE élargie) à un public non spécialiste de « la ressource et des besoins en eau »** (constitution du groupe, modalités, informations, formation, participation, organisation, calendriers prévisionnels...),
- Remplacer l'« état des lieux » présenté dans la **démarche globale** permettant d'alimenter la phase « **diagnostic-enjeux** » à travers des éléments de synthèse et les réflexions en vue de l'élaboration de différents **scénarios projectifs et prospectifs**.

3) Propositions d'actions à Mettre en œuvre (*non exhaustives !*) :

- **Réflexion portant sur la nature et la consistance du processus de co-construction et de débat public**, en précisant les étapes progressives prévues et déjà évoquées, afin de mettre en place un système de co-construction/co-élaboration du Projet de Territoire en lien avec le Président de la CLE (élargie), du SAGE, des trois Maîtres d'ouvrage et du Conseil départemental de Charente-Maritime,
- **Revue de presse** portant sur les Projets de Territoire depuis au moins le 1er janvier 2017. Cette revue de presse pourrait être mensuelle à partir de 2018, pour disposer d'un « point de vue » (sur les sujets en jeu) le plus large possible,
- **Rappel général de l'état d'avancement en parallèle des différents Projets de Territoire**, en Charente-Maritime, et à proximité en Charente, Deux-Sèvres et Vienne sud (hors bassin de la Vienne rattachée à Loire-Bretagne),
- **Glossaire** des acronymes et termes techniques utilisés.

Pour les Garants CNDP, Gilles Faure .